



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2026-767

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance du conseil municipal du 7 juillet 2026 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2026-767 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2016-504 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION

L'objet du *Règlement n° 2026-767* est de modifier le *Règlement n° 2016-504*, afin d'augmenter la rémunération de base annuelle du maire, tout en maintenant une allocation de dépenses équivalente au montant maximal prévu à la loi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026, et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 9 juillet 2026

La greffière,
M^e Marie-Josée Couture
www.vsad.ca